

## AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**AVIS** est donné que le conseil municipal de Val-d'Or statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le lundi 18 juillet 2022, à compter de 19 h 30, dans la salle réservée aux délibérations, à l'hôtel de ville, située au 855 de la 2<sup>e</sup> Avenue, à Val-d'Or.

**342, rue Belmont**: Demande de dérogation mineure présentée par Géoposition arpenteurs-géomètres inc. pour le compte de Mme Amélie Caron, visant à fixer à 25 mètres plutôt qu'à 30 mètres, comme le prescrit la réglementation, la profondeur moyenne minimale, applicable au lot projeté étant actuellement connu et désigné comme étant une partie du lot 3 054 280 du cadastre du Québec.

**2700, boulevard Jean-Jacques-Cossette**: Demande de dérogation mineure présentée par Géoposition arpenteurs-géomètres inc. pour le compte d'Uniboard Canada, visant à fixer respectivement à 0,5 mètres, 11,50 mètres et 19 mètres plutôt qu'à 15 mètres, 15 mètres et 20 mètres, comme le prescrit la réglementation, la marge de recul arrière, la marge latérale sud et la marge de recul avant donnant sur la rue Léo-Fournier, ainsi qu'à fixer à 4 plutôt qu'à 2 le nombre d'entrées charretières donnant sur cette même rue, le tout applicable à son nouveau centre d'expédition projeté sur le lot 3 244 147 du cadastre du Québec.

Dans l'éventualité où le conseil municipal acceptait ces demandes de dérogation mineure, le tout serait dès lors considéré comme étant conforme à la réglementation municipale.

Au cours de cette séance, le conseil entendra toute personne désirant s'exprimer relativement à ces demandes. Toute personne peut également faire parvenir ses commentaires écrits au Service du greffe, 855, 2° Avenue, Val-d'Or (Québec) J9P 1W8 ou à l'adresse électronique suivante: greffe@ville.valdor.qc.ca au plus tard le vendredi précédant la séance, soit le 15 juillet 2022.

DONNÉ à Val-d'Or, le 29 juin 2022.

M<sup>e</sup> ANNIE LAFOND, notaire Greffière